

Atelier n°2

*Comment renforcer les relations EPCI-
communes en phase d'élaboration du
PLUi ?*

La collaboration, un nouveauté?

Concertation epci/communes (loi ENE 2010)

- Consultation/association des communes ?

Substituée par la **collaboration** epci/communes
(loi Alur 2014) + conférence des Maires préalable à
une délibération

- Co-élaboration avec les communes

Atelier n°2

Déroulement

Atelier n°2

Déroulement

Temps de présentation (30 mn)

- définition « **collaboration** »
- enjeux et REX relations EPCI-communes
- Témoignage CA Loire Forez

Travaux en sous-groupes (1 h)

- 15 minutes par question
- 15 minutes d'échanges

Table 1
Conférence des
maires

Table 2
Impliquer les
communes

Table 3
Travailler
ensemble

Atelier n°2

Déroulement

Capitalisation et restitution des échanges

- 1 observateur + 1 animateur par sous-groupe
- 1 personne en charge de la restitution en plénière + appui d'un animateur

Rédaction de 3 panneaux de synthèse par les observateurs + appui animateur

Des volontaires ?

Synthèse 3
Travailler
ensemble

Synthèse 2
Impliquer les
communes

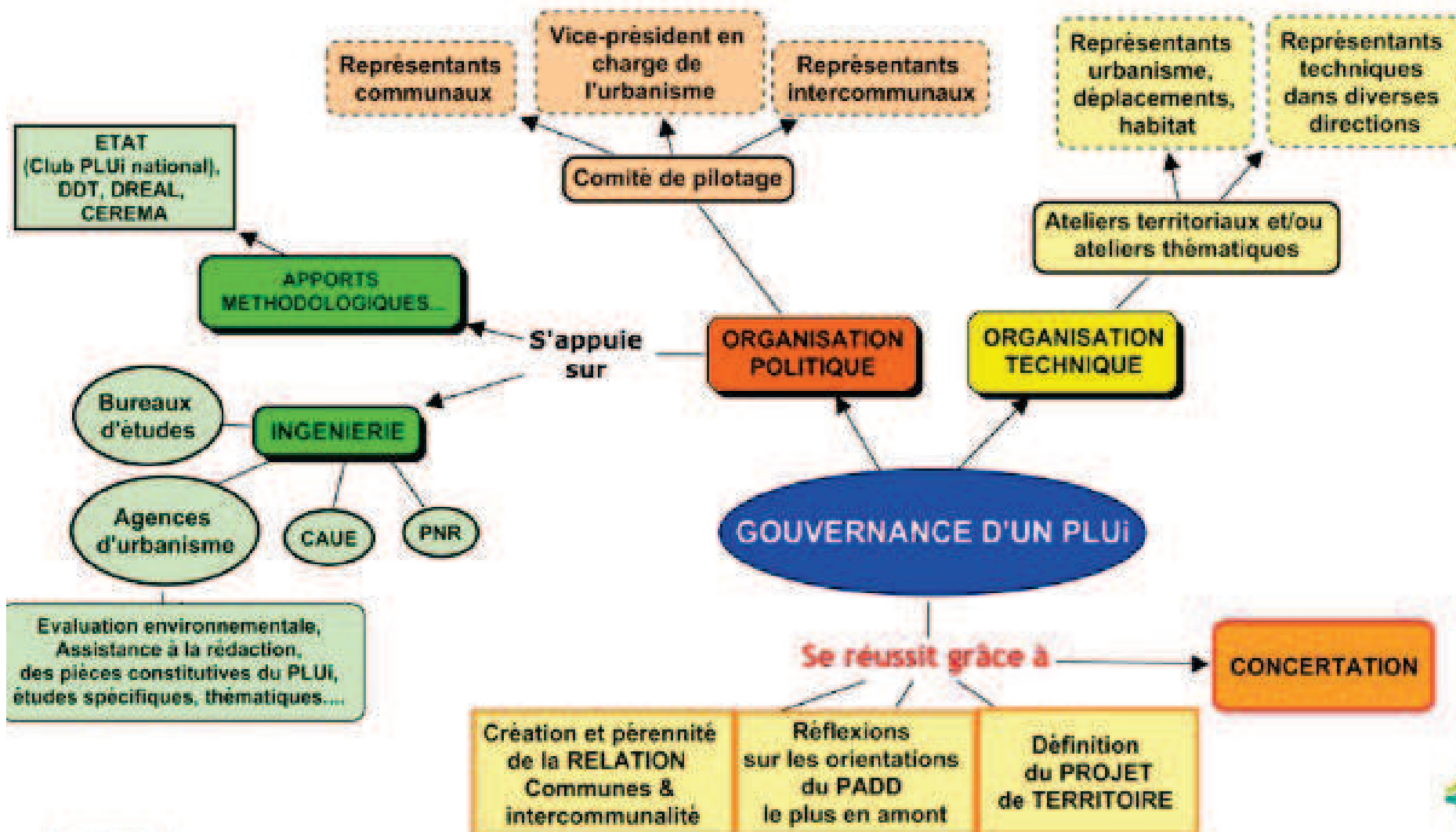
Synthèse 1
Conférence des
maires

Relations EPCI-Communes

*Enjeux de la collaboration et premiers
retours d'expérience à l'échelle
nationale*

CLUB PLUi Auvergne-Rhône-Alpes

Séance de lancement - Mardi 26 janvier 2016



CLUB PLUi Auvergne-Rhône-Alpes

Séance de lancement - Mardi 26 janvier 2016

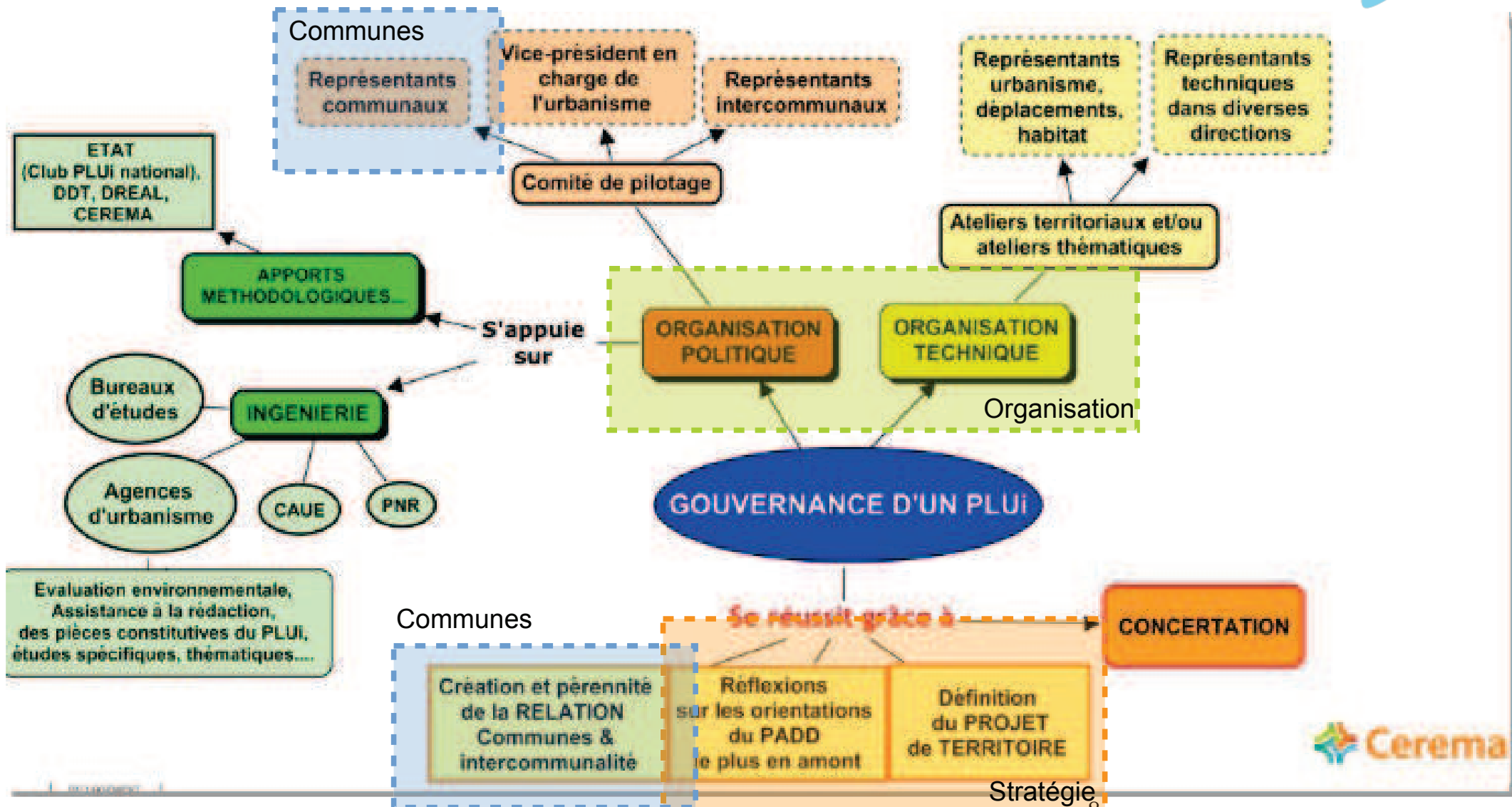


PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

ADEME



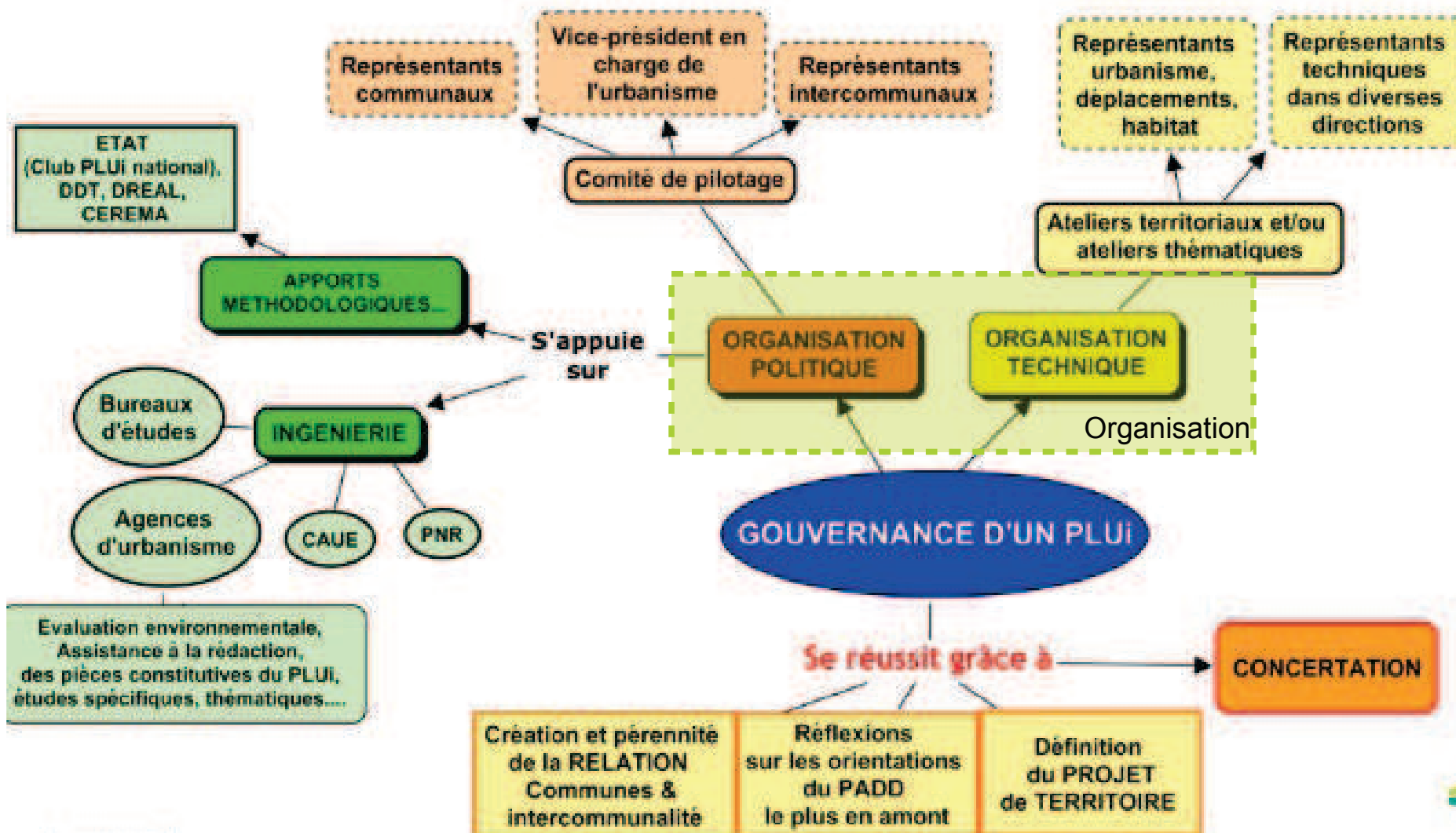
Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Nathalie Pitaval – CEREMA Nord-Picardie

CLUB PLUi Auvergne-Rhône-Alpes

Séance de lancement - Mardi 26 janvier 2016



Mettre en place une organisation de projet

Identifier les **fonctions** de la gouvernance

Définir la **structure** de fonctionnement (organisation ex-nihilo vs appui sur les instances existantes)

Flexibilité de fonctionnement

CLUB PLUi Auvergne-Rhône-Alpes

Séance de lancement - Mardi 26 janvier 2016

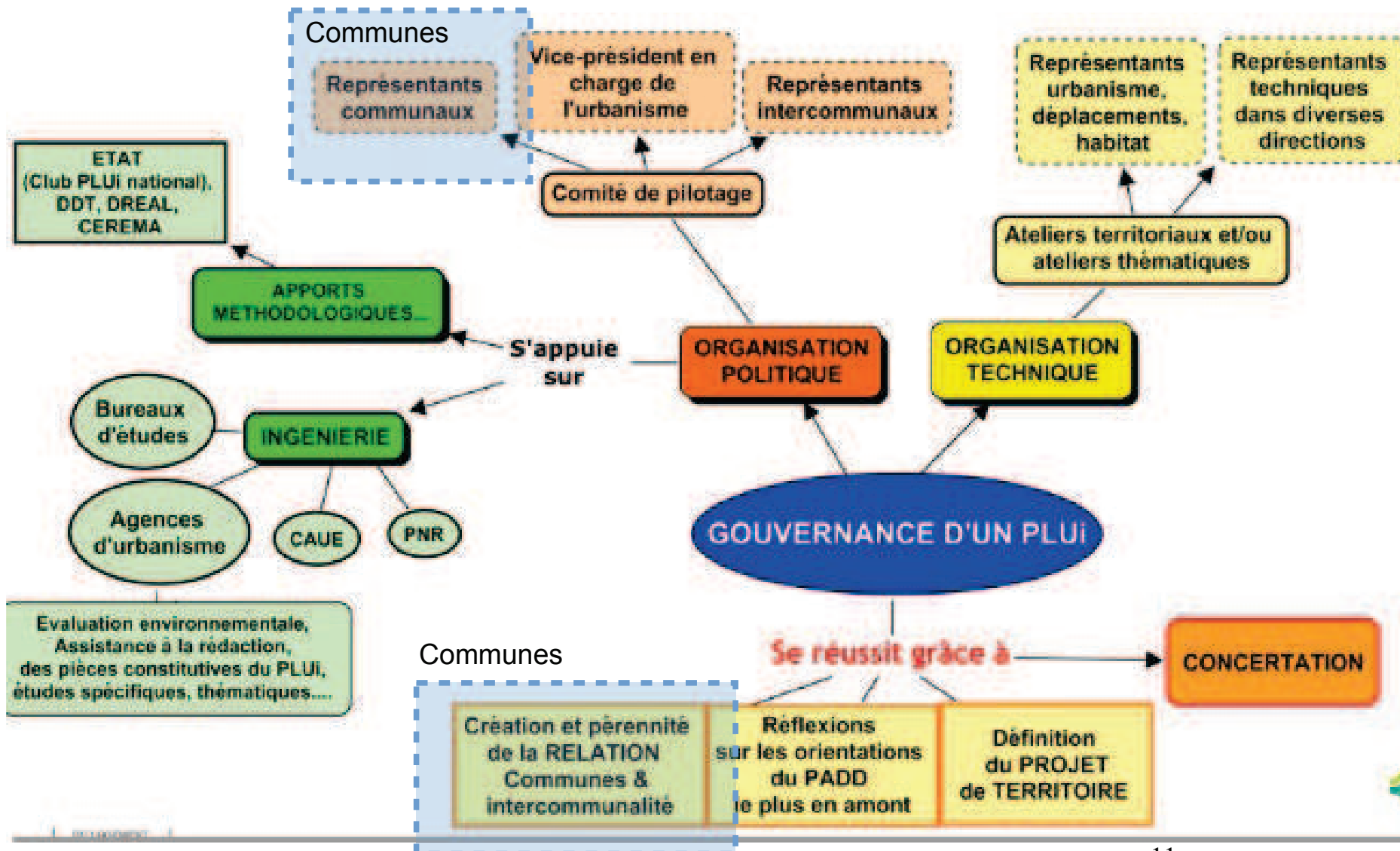


PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Impliquer les communes-membres

Désignation et responsabilisation des **relais** (élus/techniciens communaux/ secrétaires de mairie)

Place des communes dans la démarche projet (réunions plénières/ groupes/ par commune)

Faire participer aux travaux techniques

CLUB PLUi Auvergne-Rhône-Alpes

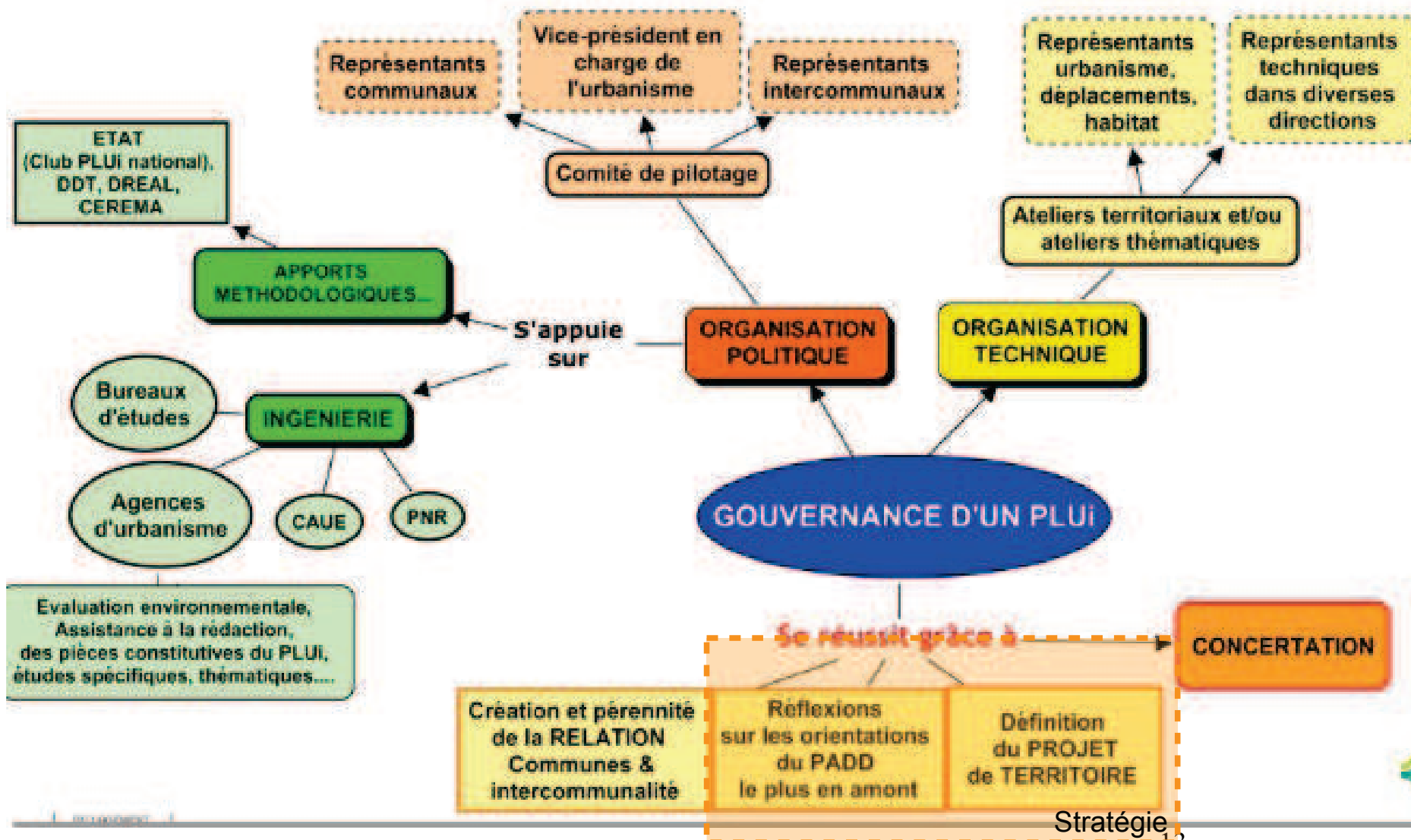
Séance de lancement - Mardi 26 janvier 2016



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Aboutir à une stratégie commune

Logique ascendante ou descendante

Conscience d'une **identité** de territoire

Maintenir la vision collective

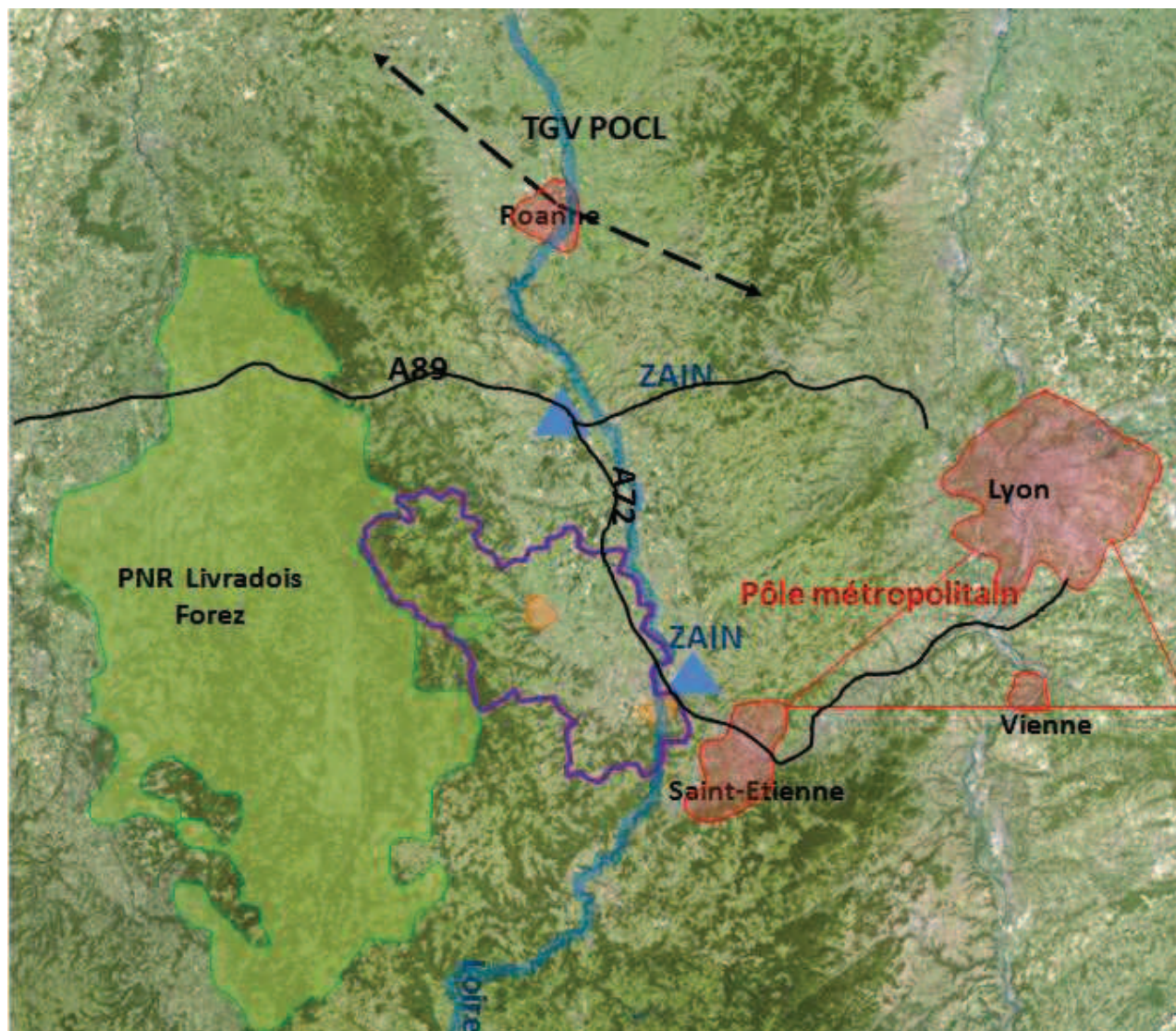
La préparation d'une collaboration PLUiH à 45 communes

Club PLUi Auvergne-Rhône-Alpes

26 janvier 2016



Loire Forez dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes



- Au centre de la nouvelle région
- Appartenance au Massif central
- Proximité immédiate avec l'agglomération stéphanoise

Un important travail préparatoire avec les communes



- **En 2014** : un travail de diagnostic de compatibilité des PLU avec le PLH alors récemment approuvé (22 diagnostics réalisés) ;
- **4 mars 2015 : réunion d'information et de débat** : lancement de la réflexion, avec tous les maires, sur le transfert de compétence et le PLUi ;
- **Au printemps 2015** : une série de 3 réunions territoriales, au plus près des communes, sur la compétence document d'urbanisme et l'élaboration potentielle d'un PLUi ;
- **Réunions d'information dans une vingtaine de communes** ;
- **19 mai 2015** : nouvelle conférences des maires.

→ **Résultat : le transfert volontaire de la compétence :**

- **Au conseil communautaire du 7 juillet 2015** : le transfert volontaire de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;
- **Obtention de la majorité qualifiée** (délai de 3 mois) : 82,2% des communes se sont positionnées favorablement (37 sur 45)



Les conditions politiques au transfert de compétence



Les engagements lors du conseil du 7 juillet 2015 :

- Avant même le vote sur le transfert de compétence, engagement fort de travailler avec les communes
- Dès le vote, lancement du travail avec les communes pour affiner la définition des modalités de collaboration, et de l'organisation de la démarche;
- Une écriture précise de ces modalités et un engagement politique de la Communauté envers ses communes:
 - Au travers de la délibération prévue par les textes
 - Complétée par une charte



La constitution d'un groupe de travail pour préparer la prescription (septembre-décembre 2015)



Sa composition :

- **3 Vice-présidents** : aménagement du territoire, habitat et PLH, transports et mobilité ;
- **Les 3 élus délégués** : représentation des communes non présentes au Bureau ;
- **Les 2 maires de communes de centralité** ;
- **9 élus d'autres communes.**

Les objectifs poursuivis à travers cette composition :

- Représentation des différentes typologies de communes ;
- Représentation des différentes sensibilités face au transfert de compétence : communes favorables ou non.

→ Résultat : la prescription du PLUiH :

- **La définition des modalités de collaboration et des objectifs de prescription**
- **Au conseil communautaire du 15 décembre 2015** : 3 délibérations



Les modalités de la collaboration définies



- **Des instances de travail technique** (services aggro) :
 - comités techniques et groupes techniques (incluent services PPA) ;
- **Des instances politiques :**
 - groupes de travail par secteur géographique : constitution ayant fait l'objet de nombreux échanges ;
 - groupes thématiques (phase PADD) ;
 - groupes de partage élus/PPA ;
 - l'organe de synthèse intercommunal (PDt, VP, référents des groupes géographiques) ;
- **Des instances décisionnelles :**
 - conseils municipaux ;
 - bureau communautaire ;
 - conseil communautaire ;
- **Des instances consultatives et de restitution :**
 - conférence intercommunale des maires ;
 - commissions ; réunions générales des élus référents des communes ;
 - séminaires élargis à tous les élus et aux acteurs du territoires



Pour conclure...

